

**COMMUNE D'IXELLES**  
*Madame Nathalie Gilson*  
*Echevine de l'Urbanisme*  
Chaussée d'Ixelles, 168  
1050 IXELLES

V/réf. : 7B/PU/VGS/DV/2016-242/33-35  
N/réf. : GM/AH/XL-2.554-CT/s.600  
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Madame l'Echevine,

**Objet : IXELLES. Rue de la Paix, 33-35. Rénovation / transformation de l'espace commercial et de sa devanture.**

**Demande de permis d'urbanisme. Avis de la CRMS.**

*(Correspondant : D. Verissimo)*

En réponse à votre courrier du 27/01/2017 sous référence, reçu le 31/01/2017, le point mentionné sous rubrique a été porté à l'ordre du jour de la CRMS du 22/02/2017.

La demande concerne deux maisons situées 33-35, rue de la Paix, comprises dans la zone de protection de l'église Saint-Boniface, monument classé. Elles appartiennent à un des ensemble néoclassiques les plus anciens d'Ixelles, réalisé peu après l'ouverture de la rue de la Paix en 1831.

Le projet vise à réaménager le rez-de-chaussée commercial qui s'étend sur les deux parcelles mitoyennes et à renouveler la devanture conçue sur quasi toute la largeur des deux façades.

Le projet ne porte pas atteinte au bien protégé situé à proximité directe et ne modifie pas son contexte urbanistique par rapport à la situation existante. La CRMS ne formule dès lors pas de remarques particulières sur le projet et recommande de respecter les prescriptions urbanistiques en vigueur.

Il est toutefois regrettable que la présente opération ne soit pas mise à profit pour rétablir la lisibilité du parcellaire au rez-de-chaussée. Le projet de devanture gagnerait à mieux s'inscrire dans le rythme et la composition des façades des étages pour se conformer à la typologie néoclassique de ce front bâti très caractéristique de la Commune (rétablir le trumeau à hauteur du mitoyen, ajuster le recul de la porte d'accès aux étages).

S'il y a lieu, la DMS formulera, en Commission de concertation, des remarques complémentaires sur le projet.

Veuillez agréer, Madame l'Echevine, l'expression de nos sentiments très distingués.

G. MEYFROOTS  
Secrétaire-adjointe

M.-L. ROGGEMANS  
Présidente

c.c. : - B.D.U. - D.M.S. : Mme O. Goossens  
- B.D.U. - D.U. : Mme V. Henry